

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 25 JANVIER 2018 à 18h00

Date de convocation : 9 janvier 2018

Délibération
N°C2018_22

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	77
Pour :	76
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard KERFYSER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL Jean-Paul CESAR (à compter du point N°5), Claude CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelynne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelynne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Christian DURAND (à partir de la délibération N°C2018_16 jusqu'à la délibération N°C2018_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Alain BOUTON, Martine CADENA, Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Eric PARRA, Jean-Luc RIVEL, Zohra TEGGOUR, Alain VICO

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_10), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_06), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_10), Marc ORTIZ (à partir de la délibération N°C2018_06)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences pat thèmes - Culture

OBJET : Equipement Culturels d'Intérêts Communautaire – Convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 Association Centre d'Art et de Culture de Narbonne

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label Scène Nationale ;

Vu les délibérations N°C56 du 26 mai 2003, reconnaissant le Théâtre Scène Nationale du Grand Narbonne comme étant d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations N°C33/2006 du 26 juin 2006, N°C216/2011 du 17 novembre 2011, portant sur les équipements de dimension communautaire ;

Vu la délibération N°C203/2012 du 12 octobre 2012, relative à l'extension de la compétence action culturelle ;

Vu la délibération et le vote de la convention ci-annexée lors du conseil d'administration du 11 décembre 2017 de l'Association Centre d'Art et de Culture de Narbonne, gestionnaire du Théâtre + Cinéma Scène Nationale du Grand Narbonne ;

L'Association Centre d'Art et de Culture de Narbonne, titulaire du label « Scène Nationale », a pour obligation de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat, et autant que possible, avec l'ensemble des collectivités territoriales ou groupements participant à son financement.

Premier financeur de l'Association depuis 2003, le Grand Narbonne met à sa disposition les locaux dans le cadre de l'exercice de son objet statutaire et lui a consacré au titre de l'année 2017, 980 000€.

L'Association accepte une diminution de sa subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € sur la base de l'année 2017, sur les années 2018, 2019 et 2020.

La convention ci-annexée vise à définir les conditions de mise en œuvre, les moyens architecturaux humains, financiers, ainsi que les modalités d'évaluation du projet artistique et culturel Théâtre + Cinéma. Conforme aux statuts de l'Association, ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de candidature de la directrice Marion Fouilland-Bousquet et intègre en son sein un plan de redressement de la structure.

Vu en Commission 3 du 19 décembre 2017,

Par 76 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 5/2/2018
et de sa publication
le : 5/2/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

